

530. Nous donnons plus bas les dépenses du gouvernement pour les pêcheries pendant l'exercice finissant le 30 juin 1893, ainsi que celles des quatre années précédentes :—

Dépenses.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.
	\$	\$	\$	\$	\$
Officiers des pêcheries .....	83,684	65,873	71,306	72,124	72,315
Pisciculture. ....	41,315	39,127	39,496	43,958	47,322
Service de la protection des pêcheries. ....	69,694	64,435	83,050	93,397	106,805
Primes de pêche. ....	149,991	150,000	166,967	156,892	159,752
Divers. ....	10,912	9,314	13,383	17,449	*100,602
Total .....	355,596	328,749	374,202	383,822	486,796

\* Parmi les divers se trouvent les item suivants :—

Exposition colombienne, \$6,652 ; Mer de Behring, \$74,026 ; Données relativement aux peques à fourrures, \$1,937.

531. L'article modus vivendi du Draft Treaty de 1888 a dû être appliqué depuis le mois de mars 1889. En vertu de cet article le gouvernement fédéral a octroyé des permis à des vaisseaux-pêcheurs américains de pêcher dans les eaux canadiennes avec certaines restrictions. En 1889, il fut octroyé 78 permis rapportant \$9,589 ; en 1890, 119, \$14,461 ; en 1891, 98, \$11,098 ; en 1892, 108, \$13,410 ; et en 1893, 71, rapportant \$9,131.

532. Une homarderie a été établie à Bayview, dans le comté de Pictou, N.-E., en 1891. Le rapport de l'officier qui en était le surveillant en 1893 nous informe que pendant la saison il y a eu 153,600,000 jeunes homards distribués le long de la côte, à partir du détroit de Canso et dans l'Île du Prince-Edouard. On a capturé près de 80,000,000 de homards pendant la saison de 1893 pour remplir 13,674,713 boîtes, et on a expédié 7,347 tonnes de poisson frais ou vivant.

533. A part cette homarderie, 12 établissements de pisciculture étaient en activité en 1893. De ces établissements on a distribué 104,714,000 œufs de saumon, de truite, de poisson blanc et de truite saumonée. Ils furent déposés dans les nombreux lacs et rivières des provinces de l'Atlantique, dans les grands lacs de la province d'Ontario, et dans les eaux de la Colombie Anglaise.

534. Le gouvernement a pris sur lui d'établir et d'approvisionner de nouveau les couches d'huîtres à Shédiac, N.-B., et à Tracadie, N.-E., et les travaux sont exécutés sous la surveillance d'un expert qui vient